

## CONTRAT CITOYEN DE FLEURISSEMENT

La municipalité et l'Association " **Vivre à Miannay / Lambercourt**" vous proposent d'adhérer à un contrat citoyen de fleurissement, afin de soutenir nos actions, dans le but de :

- améliorer notre cadre de vie
- rendre nos villages attractifs
- préserver la biodiversité
- protéger notre environnement
- créer du lien social

Les zones concernées sont les **abords des habitations, granges, garages, entrées, bordures de trottoirs, talus, espaces publics visibles de la rue.**

Vous aménagez comme bon vous semble, de préférence avec des **vivaces, arbustes, couvre-sols...** sinon, des **annuelles** à renouveler chaque année.

La plantation peut se faire par vos soins, ou avec l'aide des employés communaux.

L'association "Vivre à Miannay/Lambercourt" finance votre projet dans la limite de **50 euros**, renouvelable une fois. Reste à votre charge l'entretien : taille, désherbage, arrosage.

Rappel :

- Depuis le 1er Janvier 2017, l'usage de désherbants est interdit dans les espaces publics,
- et depuis le 1er Janvier 2019, chez les particuliers (vente interdite en jardinerie)

Pour plus d'informations, contacter Mr le Maire, au 03.22. 24. 20. 15  
ou Mme Patricia Auvray/Cazier au 03.22.31.31.16

Nous comptons sur votre participation

Le Maire

La présidente de l'Association VML



---

### Bulletin-réponse à remettre à la Mairie

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Tél. : Adresse mail :

Plantations par mes soins

Plantations avec l'aide des employés communaux

OBSERVATIONS :

PROPOSITIONS :